

AVIS DE COURSE VOILE RADIOCOMMANDEE



Trophée Automne de l'Erdre CLM

1 & 2 octobre 2022

SPORT NAUTIQUE de l'OUEST

PORT BRETON CARQUEFOU
Tél.: 02 40 50 81 51

Grade: National 4

La mention « [DP] » dans une règle de l'avis de coure (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs.

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas!

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

- 2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.
- 3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

1 REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile incluant l'annexe E
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES, *si nécessaire*,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 le système de course HMS en vigueur,
- 1.6 le SyRNIn.
 - Règles modifiées : La RCV E2.1(c) est supprimée

En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.





1.7

1.8



2. PUBLICITE [DP]

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FF Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice : snonantes.fr/event-details/trophee-automne-de-lerdre-vrc-classe-m-grade-4

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte à tous les bateaux de la Classe M.
- 3.2 Les concurrents admissibles, membres de l'association de classe correspondante, peuvent se préinscrire en complétant le formulaire joint le plus rapidement possible en utilisant le lien suivant :

https://sno.axyomes.com/client/regate 1.php?regate id=113674&controle=320d1ec7

- 3.3 Les concurrents possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FF Voile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - le certificat de jauge ou de conformité du bateau validé par le responsable national de la jauge.
- 3.4 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - le certificat de jauge ou de conformité,
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 2 millions d'Euros.
 - un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 45 € jusqu'au 25 septembre 2022 65€ à partir du 26 septembre 2022

5. REPARTITION DES FLOTTES

La répartition des coureurs dans les flottes A ou B de la première course sera affichée le samedi 1^{er} octobre 2022 à 10h00 sur la base du classement national 2021 des coureurs au 29 septembre 2022.

6. PROGRAMME

6.1 Confirmation d'inscription :

Samedi 1er octobre 2022 de 9h00 à 11h30.

6.2 Identification du matériel utilisé pendant l'épreuve et contrôle :

Les bateaux devront être en possession d'un certificat de jauge à disposition le jour de l'inscription. Un contrôle de jauge pourra être fait si nécessaire en cours de compétition.

Un briefing des coureurs est prévu le 1er jour de la régate à 13h.

6.3 Jours de course :

| Date | Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement | Flottes /Courses du jour |
|------------|---|--------------------------|
| 01/10/2022 | 13h00 | Courses à suivre |
| 02/10/2022 | 09h00 | Courses à suivre |

- 6.4 Le dernier jour de régate, aucun signal d'avertissement :
 - pour une nouvelle course ne sera donné après 15h00.
 - pour une nouvelle flotte ne sera donné après 15h30.
 - Remise des prix à la fin des courses.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les instructions de course et leurs annexes seront :

- affichées selon la Prescription Fédérale
- disponibles en version électronique à l'adresse suivante avant le 10 septembre 2022 :

8. SYSTEME DE PENALITE

8.1 L'addendum Q « Arbitrage direct des courses en flotte de voile radiocommandée » ne s'appliquera pas.

9. CLASSEMENT

- 9.1 Trois courses devront être validées pour valider la compétition.
- 9.2 Courses retirées

Quand le total des points est calculé pour chaque bateau, ses plus mauvais résultats seront retirés comme suit :

A partir de 4 courses validées 1 retirée
A partir de 8 courses validées 2 retirées
A partir de 16 courses validées 3 retirées
A partir de 24 courses validées 4 retirées

Et ainsi de suite pour chaque tranche de 8 courses supplémentaires validées.

10. RADIO [DP]

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

11. PRIX

La remise des prix est prévue à 15h30.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL :

PRESIDENT DU COMITE DE COURSE : CORDIER ALEX

PRESIDENT DE JURY : DIDIER GREZE

COMMISAIRE AUX RESULTATS: GILLES DROUARD

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

> SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST □: 02 40 50 81 51

Contact: nicole.pincemy@snonantes.fr tél: 06.35.97.68.50

- Capitaine de Flotte au SNO : Gilles BRETECHE gilles.breteche@bbox.fr
- Restauration:
 - Samedi soir : Apéritif au club house à partir de 18h30. Le pot d'accueil vous sera offert
- Hébergement :
 - Camping sur le parking du site du club où l'on peut planter sa tente
 - Camping-car sur le parking du club
 - Hôtels :
 - IBIS LA BEAUJOIRE : 02.40.93.22.22
 - MANOIR DE LA REGATE NANTES :02.40.18.02.97
 - WEESTOTEL LA CHAPELLE SUR ERDRE : 02.51.81.36.36

ACCES:

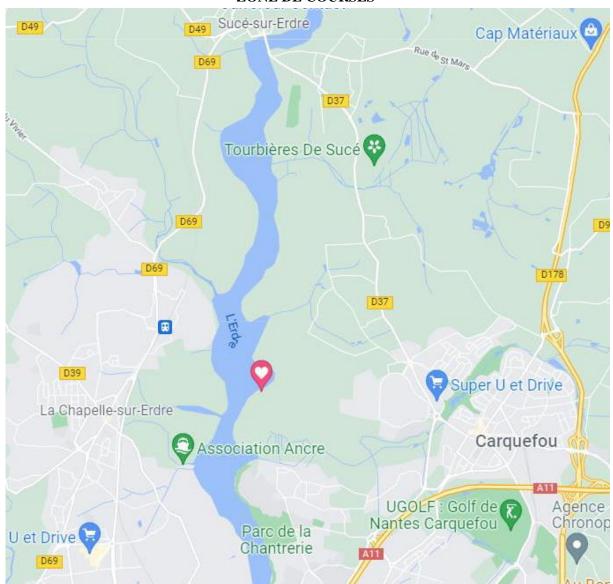
PARKING A BATEAU ET LIEU DE RENDEZ VOUS

SNO : 17 chemin de Port Breton 44470 CARQUEFOU - Tél. <u>02 40 50 81 51</u> info@snonantes.fr
OU LOULOU 06 68 13 96 04

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp

ZONE DE COURSES



Préambule

Mise à jour 11 avril 2022

Il est recommandé d'ajouter le texte ci-dessous à l'Avis de Course de l'épreuve si celui-ci n'est pas encore diffusé, ou de publier en tant qu'avenant à l'Avis de Course si celui-ci est déjà diffusé.

ANNEXE COVID-19 à l'AVIS DE COURSE

Préambule :

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis.

Il est recommandé d'avoir recours à des moyens digitaux : **SPORT NAUTIQUE DE** L'OUEST <u>info@snonantes.fr</u>

Comme le « Tableau Officiel ». Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.

Dans le contexte « COVID 19 », l'Autorité Organisatrice pourra annuler la compétition.

1- Gestes barrières et recommandation (DP):

- Avant de confirmer son inscription, chaque membre d'équipage devra réaliser l'auto - questionnaire sanitaire disponible à l'adresse suivante :

https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire_Auto-Evaluation.pdf

Tous les participants au Trophée Automne de l'Erdre CLM

- Qu'ils soient organisateurs, arbitres, coureurs, ou accompagnateurs doivent être en possession de masques et d'un flacon de gel hydro alcoolique individuel, depuis l'arrivée jusqu'au départ du site de la compétition, à terre et sur l'eau.
- Les regroupements de personnes doivent être organisés dans le respect des préconisations gouvernementales et des gestes barrières.
- Le port du masque est recommandé lorsque les gestes barrières ne peuvent pas être respectés.
- Les gestes barrières doivent être respectés par tous. Le non-respect des consignes édictées ou transmises par l'organisateur, y compris oralement, pourra entrainer une réclamation à l'initiative du Jury.
- Les actions raisonnables de l'autorité organisatrice de la compétition pour mettre en œuvre les directives, les protocoles ou la législation COVID-19, même si elles s'avèrent ultérieurement inutiles, ne sont pas des actions ou des omissions incorrectes et ne pourront donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

2. Référent COVID et cellule de crise en cas de suspicion de contagion :

a- Référent COVID:

Le référent COVID sera **Frederic Williams l'AO** – **Téléphone 06.68.56.56.76** <u>frederic williams @snonantes.fr</u>

- b- Cellule COVID en cas de suspicion de contagion :
 - La cellule COVID pourra être composée du / de :
 - o Représentant de l'AO : NICOLE PINCEMY
 - o Président du Comité de Course : ALEX CORDIER
 - o Président du Jury : **DIDIER GREZE**,
 - Référent COVID,
 - Toute personne compétente pour assister cette cellule et prendre les mesures nécessaires.
 - Fonctionnement :

Cette cellule suivra les recommandations édictées par le Ministère des Sports et la FFVoile.

Cette cellule doit être informée de toute suspicion de COVID avant, durant et après la compétition. Cette cellule traitera de toute suspicion COVID et décidera des mesures à prendre dans un tel cas. Toute décision de la cellule COVID est finale et doit être respectée, conformément à la présente annexe et aux articles de l'Avis de Course et des Instructions de Course qui traitent de la crise sanitaire COVID 19.

3. Prise en compte du Risque Covid19 par les participants :

En s'inscrivant à Trophée Automne de l'Erdre CLM

Tout concurrent, ainsi que ses accompagnateurs, attestent avoir connaissance du risque Covid-19, et l'avoir pris en compte.

Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :

- Des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières », à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,
- Du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- Que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,
- Que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,
- Que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la compétition.
- En cas de test positif à la Covid, tout participant devra se retirer de la compétition. Toute personne qui est déclarée comme cas contact devra se tester conformément au protocole en vigueur.

4. Cas suspect de COVID 19:

Un concurrent, un accompagnateur qui présente des symptômes liés à la Covid 19, doit se faire tester dans les plus brefs délais. Si ce test est positif à la COVID19, il devra immédiatement abandonner la course / compétition et se conformer aux directives des autorités sanitaires. S'il ne le fait pas, le jury pourra également ouvrir une instruction selon la RCV 69.

Tout bénévole, arbitre, accompagnant, salarié, et plus généralement toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation de la compétition, qui présente des symptômes liés à la Covid 19, doit se faire tester dans les plus brefs délais. Si ce test est positif à la COVID19, il devra immédiatement s'isoler conformément aux préconisations des autorités sanitaires.